Conditions féminines dans une société en mutation

Fiche méthode

(Histoire 4e · Thème 3 · Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle)

La démarche pour étudier la condition des femmes

1. **Je date.** Une loi ou un événement : 1804, 1816, 1850, 1880, 1884, 1907.
2. **Je précise de quelle femme je parle.** Mariée ou non ? Femme du peuple ou bourgeoise ? Paris ou campagne ?
3. **Je mesure le changement.** Avant et après la loi ; ce qui est gagné, ce qui reste à conquérir.

Le réflexe — une date, une femme précise, un droit gagné ou refusé.

Cas 1 · Dire ce que la loi permet

Réflexe — mariée ? droit civil ou droit politique ?

Exemple. Une épouse peut-elle acheter seule une boutique en 1880 ?

Non : mariée, elle est « incapable » ; il lui faut l'accord écrit de son mari (art. 217).

Attention — célibataires majeures et veuves gèrent seules leurs biens.

Cas 2 · Décrire le travail d'une femme du peuple

Réflexe — où travaille-t-elle ? comment est-elle payée ?

Exemple. Une lingère de 1880 qui coud des chemises chez elle ?

Une ouvrière à domicile, payée à la pièce, isolée, sans horaires fixés par la loi.

Attention — travail souvent invisible dans les statistiques.

Cas 3 · Opposer deux mondes

Réflexe — la femme du peuple doit travailler, la bourgeoise ne doit pas.

Exemple. Une couturière et la femme d'un industriel, en 1885 : quelle différence, quel point commun ?

L'une doit travailler pour vivre, l'autre ne doit pas gagner de salaire ; mariées, toutes deux sont « incapables » aux yeux du Code civil.

Attention — pas de salaire ne veut pas dire pas de travail.

Cas 4 · Présenter un métier ou une pionnière

Réflexe — ce qui ouvre le métier, ou l'obstacle franchi.

Exemple. Pourquoi parle-t-on de « pionnière » ?

Elle est la première à entrer dans une profession fermée aux femmes, par une dérogation, un procès ou une loi.

Attention — une pionnière est une exception.

Cas 5 · Présenter une loi scolaire

Réflexe — primaire (Falloux, Duruy, Ferry) ou secondaire (Camille Sée) ?

Exemple. La loi Camille Sée rend-elle le lycée gratuit et obligatoire ?

> Non : elle crée des lycées publics et laïques, mais payants ; l'obligation scolaire (Ferry) ne vaut que pour l'instruction primaire.

Attention — instruire n'est pas rendre égales.

Cas 6 · Classer une revendication

Réflexe — droits civils (divorce, salaire) ou droit de vote ?

Exemple. Un congrès qui réclame l'accès des femmes à toutes les professions ?

> Une revendication d'égalité civile, comme celles des années 1870 ; le vote est une revendication politique.

Attention — suffragiste (France) ≠ suffragette (Royaume-Uni).

Les pièges

- Croire que toutes les femmes sont « incapables » : le Code vise la femme mariée.
- Penser que les femmes ne travaillent pas au XIX^{e} siècle : seules les bourgeoises ne travaillent pas contre un salaire.
- Confondre les lois Ferry (école primaire) et la loi Camille Sée (lycées de jeunes filles).
- Croire que le suffrage « universel » de 1848 concerne les femmes : elles votent pour la première fois en 1945.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).